

CONFÉRENCE DE PRESSE DU 2 SEPTEMBRE 2022

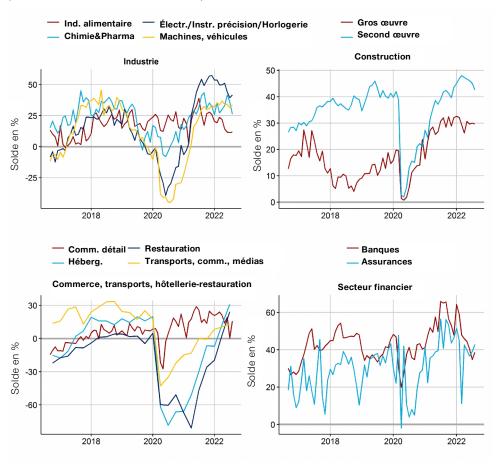
Daniel Lampart, économiste en chef et premier secrétaire de l'USS

Négociations salariales 2022/23

Les fédérations de l'USS revendiquent des augmentations de salaire de 4 à 5 %

L'économie suisse s'est remise étonnamment vite de la crise due au Covid-19. La marche des affaires est bonne dans la plupart des entreprises. La main-d'œuvre est plus convoitée que jamais.

Évaluation de la situation des affaires selon l'enquête du KOF (solde, valeurs désaisonnalisées)



La situation est spécialement favorable dans le secteur financier ou la construction. Or même dans les branches malmenées par la crise comme l'hôtellerie-restauration ou le secteur aérien, les bonnes nouvelles l'emportent désormais.

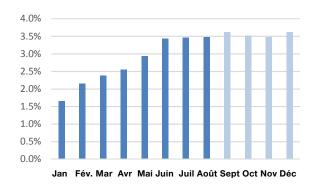
Sous l'effet de la rapide reprise, la situation de l'emploi s'est sensiblement améliorée. De nombreuses branches d'activité déplorent une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Il ne s'agit plus seulement des soins, des banques ou de l'industrie mais aussi, pour la première fois depuis longtemps, de l'hôtellerie-restauration. Les salaires et les conditions de travail jouent souvent un rôle-clé. Car une « pénurie » est en général un signe que les prix sont trop bas – en l'occurrence les salaires que les employeurs sont prêts à payer. Ce constat ne vaut pas seulement pour les employeurs qui recrutent leur personnel en Suisse. Des branches comme l'hôtellerie, dont le personnel vient souvent de l'étranger, sont également concernées. La baisse des salaires réels ainsi que les primes élevées des caisses-maladie ont rendu la Suisse moins attrayante.

Renchérissement de 3 à 3,5 %

Une longue période marquée par un très faible renchérissement s'est achevée en automne 2021. Le renchérissement annuel devrait avoisiner 3 % en 2022. Un taux d'environ 3,5 % est à prévoir durant les mois où ont lieu les négociations salariales, à moins d'un changement important au niveau des prix de l'énergie. De plus, les primes des caisses-maladie augmenteront fortement en 2023, de l'ordre de 5 à 10 %.

Renchérissement en 2022 et prévisions de l'USS

(IPC, variation par rapport à l'année précédente)



Perspectives conjoncturelles : les hausses de salaire sont essentielles pour une stabilisation économique

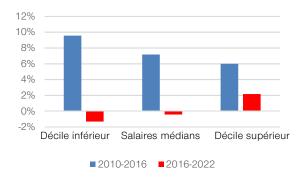
Il reste de nombreuses incertitudes quant aux perspectives conjoncturelles. Il est réjouissant de voir s'atténuer les problèmes des chaînes d'approvisionnement. Les entreprises du monde entier sont moins inquiètes à ce sujet. Par contre, les problèmes de pouvoir d'achat liés à l'inflation se sont aggravés, surtout à l'étranger. Les salaires restent à la traîne du renchérissement. Les salaires réels baissent. Cette évolution laisse des traces, à l'étranger en particulier, dans les secteurs liés à la consommation comme le commerce de détail, où les chiffres d'affaires diminuent ou stagnent. Dans le contexte actuel de renchérissement, les hausses de salaires sont dès lors essentielles pour stabiliser la conjoncture. La question des retombées économiques éventuelles des difficultés

d'approvisionnement en énergie reste encore imprécise. La priorité est mise sur des mesures d'économies et sur le fait de prévoir des capacités de production supplémentaires disponibles à court terme.

Hausses de salaire insuffisantes des dernières années

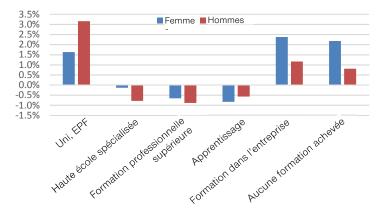
L'évolution des salaires a laissé à désirer ces dernières années. Les écarts se sont à nouveau creusés. En 2022, les travailleuses et travailleurs à revenus bas et moyens ont moins gagné qu'en 2016, après déduction du renchérissement. Le renchérissement nul voire négatif a conduit à une individualisation de la politique salariale, qui a eu pour effet de creuser les écarts de salaire. La part des augmentations générales de salaire est tombée à environ 30 %.

Augmentations des salaires réels par classe de salaire (en pourcent)



La situation des personnes ayant effectué un apprentissage ou une formation professionnelle supérieure s'est particulièrement dégradée. Et l'ancienneté du personnel n'a guère été récompensée financièrement.

Évolution des salaires réels par niveau de formation 2016-2020 (employé-e-s sans fonction de cadre)



Compensation du renchérissement, hausse de 1 % du salaire réel et rattrapage du retard salarial

Les négociations salariales 2022/23 marquent un tournant décisif dans la politique salariale. Sous l'effet du renchérissement, les augmentations générales sont redevenues un enjeu brûlant. Sans augmentations salariales, beaucoup de salarié-e-s subiront une baisse de pouvoir d'achat. Tout le monde doit par ailleurs s'habituer à ce que les chiffres soient plus élevés partout.

La revendication salariale des fédérations membres de l'USS s'articule en trois volets. Premièrement, il faut une compensation du renchérissement de 3 à 3,5 %, selon qu'on se réfère au renchérissement annuel ou mensuel. Deuxièmement, les salaires réels doivent progresser d'env. 1 % par an, sur la base des gains de productivité¹. Troisièmement, un besoin de rattrapage se fait sentir, à cause de l'évolution salariale insuffisante des dernières années.

Les négociations ont déjà abouti à la compensation du renchérissement et à une hausse des salaires réels dans de premières branches – par exemple dans l'hôtellerie-restauration. Les employeurs cherchent à empêcher les augmentations de salaire importantes et nécessaires, en mettant en garde contre une dangereuse spirale prix-salaire. Une telle affirmation est particulièrement cynique, sachant que ce sont les entreprises qui ont majoré leurs prix. Les salaires doivent à présent suivre. Sans oublier que ces deux dernières années la productivité du travail a enregistré une croissance marquée de 3,1 % selon les chiffres de l'OFS, ce qui laisse une marge de manœuvre pour des hausses de salaire substantielles.

L'USS se base ici sur la croissance de la productivité horaire des dix dernières années. En 2020 et en 2021, la productivité du travail a même bondi de 1,4 et 1,7 %. Des analyses plus détaillées devront encore montrer si ces chiffres reflètent une nouvelle tendance, ou s'il s'agit simplement d'effets spéciaux liés au coronavirus.